19243. info. suf. 15. 20120326.pdf

ARTELIA

L'union de Coteba et Sogreah

Coteba & Sogreah, same team, enhanced expertise

PAYS DE POMPADOUR
COMMUNE DE SAINT-SORNIN LAVOLPS

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
10 AVR. 2012
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

PIECE 6.3 : ANNEXE SANITAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-SORNIN LAVOLPS

ENTITE EAU & ENVIRONNEMENT
SITE DE PAU
Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

DATE : MARS 2012 – **REF. : 4 32 1360**

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
10 AVR. 2012
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

1. ASSAINISSEMENT

Deux modes d'assainissement sont utilisés sur la Communauté de Communes de Pompadour :

- l'assainissement collectif constitué de 3 réseaux de collecte desservant : d'une part le bourg de Pompadour, le Club Méditerranée et la zone industrielle, puis d'autre part les bourgs de Beyssac et Saint-Sornin Lavolps avec un linéaire total de canalisations de 31 kilomètres et 3 stations d'épuration associées,
- l'assainissement autonome sur les autres parties du territoire.

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé à l'échelle de la Communauté de Communes pour établir le diagnostic de l'existant et définir les orientations à venir en matière de réhabilitation des systèmes et de leur évolution à long terme (zonage d'assainissement).

1.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le système de Saint-Sornin Lavolps, d'un linéaire total de 0,8 kilomètre, est équipé de canalisations 200 mm. Le réseau est séparatif et dessert le bourg de Saint-Sornin Lavolps.

Le système est relié à une station d'épuration de type lagunage naturel de capacité 150 Equivalents-Habitants. La charge théorique traitée actuellement est de l'ordre de 145 EqH. La station nécessite un nouveau dimensionnement adapté aux objectifs de rejet du milieu récepteur.

1.2. ASSAINISSEMENT AUTONOME

A l'exception des zones précédemment citées, l'ensemble du territoire est assaini en mode autonome.

Les informations issues de l'étude de la carte d'aptitude des sols font état de textures très favorables (sols bruns profonds) sur Lignac ou défavorables à l'assainissement autonome (sols bruns peu profonds, peu perméables ou hydromorphes). Ces derniers sols impliquent la mise en œuvre de filières d'épuration de type lit filtrant vertical drainé avec rejet dans le milieu de surface (fossés, cours d'eau) sur les secteurs de :

• Combe-Longue	• les Galibes
• la Forêt	• les Boissiaux
• le Lys	• le Mas
• les Maisons Rouges	la Faurie
• la Garenne	le Combeau
• Puy l'Ane nord	les Ramades
• Enségure	le bourg de Saint Sornin
• Petit Tony	le Faux
• Bois du Cros	

Le mode de rejet superficiel constitue une contrainte sanitaire à travers la concentration d'effluents épurés mais non aseptisés. Dans les zones de sols défavorables, l'urbanisation sera limitée en conséquence (augmentation des superficies des parcelles, maîtrise de l'habitat nouveau, ...).

Dans un souci de protection sanitaire et de l'environnement, l'urbanisation avec assainissement de type autonome sera préférentiellement orientée vers des zones de sols très favorables à l'épuration (secteur Lignac).

Le zonage d'assainissement prévoit le raccordement de l'est du bourg de Saint-Sornin Lavolps sur le réseau communal et la collecte pour un traitement semi-collectif du quartier de la Garenne.

ARTELIA

L'union de Coteba et Sogreah

Coteba & Sogreah, same team, enhanced expertise

PAYS DE POMPADOUR
COMMUNE DE SAINT-SORNIN LAVOLPS

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇUE
10 AVR. 2012
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

PIECE 6.3.A : NOTE TECHNIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-SORNIN LAVOLPS

ENTITE EAU & ENVIRONNEMENT
SITE DE PAU
Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

DATE : MARS 2012 – **REF. : 4 32 1360**

2. EAU POTABLE

2.1. RESSOURCE

La fourniture de l'eau potable est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de l'Auvézère.

L'eau brute est prélevée dans le cours d'eau de l'Auvézère au lieu-dit des Quatre Moulins sur le territoire de Lubersac. Elle est ensuite traitée par une station de capacité 6 460 m^3/jour. Une procédure de protection de cette prise d'eau est en cours d'étude.

Données quantitatives 2001

	Saint-Sornin Lavolps	*Communauté de Communes*
Nombre d'abonnés	534	1 561
Volumes annuels consommés	48 615 m^3	191 482 m^3

A titre indicatif et en dehors de gros consommateurs particuliers (exploitations agricoles), les consommateurs importants relevés sur la communauté de Communes sont :

- Club Méditerranée : 48 191 m^3/an (Beyssac),
- Mécatraction : 4 624 m^3/an (Arnac),
- Intermarché : 3 207 m^3/an (Saint Sornin),
- SICAME : 2 951 m^3/an Arnac),
- Maison de retraite : 2 8+2 m^3/an (Arnac).

Certains secteurs sont alimentés par des ressources indépendantes :

- la "Chartreuse du Glandier" sur la commune de Beyssac avec le captage d'une source située en limite communale avec Orgnac sur Vézère,
- la piscine de Pompadour avec le captage d'une source dans la forêt domaniale d'Arnac-Pompadour.

Aucune de ces sources ne bénéficie de périmètre de protection. Les plus grandes précautions devront être prises à l'échelle de leur bassin versant afin de préserver la qualité de la ressource en eau.

2.2. ALIMENTATION

La desserte en eau potable des 3 communes d'Arnac-Pompadour, Beyssac et Saint-Sornin Lavolps est réalisée à partir de 3 réservoirs de capacité 500 et 2 x 300 m^3 (1 100 m^3 au total) alimentés par une reprise de pompage sur Lubersac de capacité 160 à 200 m^3/h.

La distribution est ensuite assurée par 4 canalisations de diamètre 125, 150 et 2 x 200 mm.

La desserte principale de Saint-Sornin Lavolps est réalisée à partir de canalisations 200 mm pour la partie associée au bourg de Pompadour et par les 125 et 150 mm pour le bourg de Saint-Sornin Lavolps et les secteurs situés au sud du territoire. Les secteurs Enségure, Dignac, Rouveix, Boissiaux, le Therme, la Veyssière, Lignac sont desservis par des canalisations inférieures à 100 mm.

3. ELECTRICITE

L'ensemble des zones d'habitat de la commune est desservi par le réseau électrique.

La commune de Saint-Sornin Lavolps est desservie par un réseau Haute Tension principal. On notera la présence de quelques lignes enterrées à proximité du château de Pompadour et dans le bourg de Saint-Sornin Lavolps.

4. ORDURES MENAGERES

La commune adhère au SIVOM de Lubersac avec les 3 communes du Pays de Pompadour.

Le volume annuel collecté est d'environ 250 tonnes.

Le rythme des collectes est de 2 par semaine pour l'agglomération de Pompadour avec un enlèvement « porte à porte » et de 1 par semaine pour le bourg de Saint-Sornin Lavolps ainsi que les zones d'habitat diffuses qui disposent de containers.

Les ordures ménagères sont collectées par benne pour être acheminées sur le centre de transfert d'Uzerche, puis incinérées sur l'usine d'Egletons.

Une déchetterie en libre accès au public est en place au village de Touvent, sur le territoire de la commune de Lubersac.